



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/10/2025

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : Annie Genevard annonce la reprise des exportations de bovins dès le 1^{er} novembre dans un cadre sanitaire maîtrisé

Depuis le 18 octobre 2025, les mesures strictes mais nécessaires ont permis de stabiliser la situation sanitaire dans le pays : aucun nouveau foyer de DNC n'a été déclaré en dehors des zones réglementées, confirmant l'efficacité de la stratégie sanitaire en France et des protocoles mis en place.

Afin de préserver la situation économique de la filière bovine et de soutenir tous les professionnels responsables qui ont consenti à des efforts majeurs, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, **annonce donc la reprise anticipée des exportations de bovins à compter du 1^{er} novembre**, sans préjudice des règles qui restent applicables en zone réglementée.

Cette réouverture des exportations s'effectuera dans des conditions sanitaires maîtrisées, avec la mise en œuvre d'une surveillance renforcée des rassemblements bovins.

- Jusqu'au 4 novembre inclus :

Chaque **centre de rassemblement situé en zone réglementée supplémentaire** depuis le 18 octobre devra **déclarer sa reprise d'activité au préalable** auprès de l'autorité préfectorale compétente et fonctionner **sous la supervision d'un vétérinaire désigné** par le représentant du centre. Ce dernier sera le garant du strict respect des protocoles sanitaires.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

- **Jusqu'au 16 novembre inclus :**

Tous les **centres de rassemblement français** devront notifier **sous 24 heures** par les outils de saisie habituels tous les **mouvements de bovins** transitant par son centre, quelle que soit leur destination. Il s'agit d'assurer une **traçabilité complète** des déplacements d'animaux et une **réactivité sanitaire optimale en cas de besoin**.

La rigueur de chacun est indispensable pour empêcher la dissémination de la DNC sur le territoire. La traçabilité renforcée dans les centres de rassemblements bovins contribue à cet objectif.

Les contrôles routiers des mouvements seront poursuivis afin de s'assurer du respect des dispositions en vigueur, notamment dans les zones réglementées.

« Les éleveurs ont consenti à des efforts majeurs pour endiguer la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse. Je veux saluer leur sens des responsabilités et la rigueur de tous les acteurs de la filière qui sont engagés dans cette lutte car ils ont permis cette reprise anticipée des exportations, essentielle pour la vitalité économique de notre filière bovine. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire